

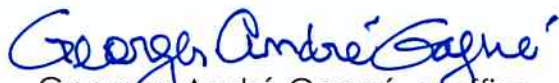
ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
2026-2027-2028

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, avis public est, par les présentes, donné aux citoyens de la Ville de Val-des-Sources que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources au cours de laquelle seront adoptés le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 sera tenue le **lundi 1er décembre à 19 h 00**, à la salle du conseil municipal (124, rue Greenshields).

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2026, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 20^e jour de novembre 2025.


Georges-André Gagné, greffier